



L'an deux mil vingt, le jeudi 19 novembre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, André VEYRAT, Pascal THEVENIAUD, Marie-Odile ANTIGNAC, Anne BOUDES, Benoît BELTRA, Camille COMIN, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Audrey PREGET, Xavier VERGNES.

Absents excusés : Pascal PATE.

Madame Marie-Odile ANTIGNAC est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux conseiller de rajouter à l'ordre du jour l'approbation de l'avenant portant prorogation des conventions à la mutualisation des services de la CCVH.

Mutualisation des services proposés par la CCVH :

Monsieur le Maire explique qu'une démarche de révision du schéma de mutualisation sera menée en 2021 par la CCVH et les communes membres afin de faire évoluer certains services mutualisés. Les propositions de changements pourront être discutés en 2021 et être intégrées aux prochaines conventions. Dans cette attente et dans l'optique d'harmonisation des futurs services mutualisés, la CCVH propose aux communes adhérentes de conclure des avenants afin de prolonger la durée des conventions initiales, soit jusqu'au 31 mars 2022.

Voté à l'unanimité.

Mesures Covid :

Monsieur le Maire rappelle que la mairie tient à informer régulièrement les Saint Bauzillois sur la crise que nous traversons en communiquant au maximum par le biais de Flash-Infos, sur la page Facebook ainsi que sur le site de la commune.

Concernant les associations, nous avons été malheureusement obligés de leur demander de cesser leurs activités. Elles peuvent cependant se réunir à huis clos pour des réunions de bureau.

Il rappelle que notre marché du mercredi est toujours maintenu.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directes (CCID) :

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission doit être composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Le conseil doit proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de 12 titulaires et 12 suppléants, celle-ci désignera elle-même la liste définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil fait son choix à proposer parmi la liste électorale de 24 personnes.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR stipule que les Communautés de Communes deviennent compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de cette loi, sauf si une au moins 25% des communes s'y oppose.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de s'opposer à cette prise de compétence.

Voté à l'unanimité.

Festivités de fin d'année :

Après réflexion et délibération, le conseil opte pour cette année de ne pas maintenir le marché de Noël.

Préparation budget 2021 et travaux à venir :

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'étudier plusieurs devis afin de préparer le budget 2021 :

- Débroussailleuse thermique
- Broyeur d'accotements
- Groupe électrogène
- Perforateur-burineur
- Etude de bassins de rétention des eaux pluviales aux Comps Barrats
- Travaux de peinture dans un appartement communal
- Elagage des platanes (prévu en janvier 2021)

Devis acceptés à l'unanimité

Point travaux :

- La réfection des chemins en béton (chemin des amans, chemins des Dourmettes et du Pradas) est terminée.
- Les travaux de réfection des sanitaires de la mairie sont en cours.

Monsieur le Maire et monsieur Veyrat ont proposé un plan de sécurisation de la route de l'Apparition comprenant un cheminement piétons reliant de l'Avenue de Popian jusqu'au chemin de la Pensière. Ces travaux ont été chiffrés et le Conseil a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents de demande de subventions et obtenir les autorisations nécessaires à l'éventuelle réalisation de ce projet.

Point SIVU :

Madame Marie-Odile ANTIGNAC fait le point sur le fonctionnement de l'école durant la crise sanitaire. Les récréations se font séparément, deux services sont prévus pour les repas à la cantine ce qui nous a obligés à recruter une personne supplémentaire, les classes sont régulièrement aérées et désinfectées.

Point EHPAD :

Deux cas de Covid ont été détectés chez des agents de l'EHPAD et deux cas parmi les résidents. Tout le protocole pour lequel nous étions préparé pour cette éventualité a été déclenché. Les résidents ont été placés en confinement dans leurs chambres. Les visites sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les autorités de tutelle (ARS et Département) ont été informées. Monsieur le Maire et le Conseil soutiennent tous les agents de l'établissement qui font un travail remarquable auprès de nos aînés.

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Marie-Odile ANTIGNAC